

VILLES ET VILAS DANS LA MONTAGNE DU MINHO  
(NORD-OUEST DU PORTUGAL)

A l'intérieur du Minho, l'aire montagnarde la plus importante du Nord-Ouest du Portugal, on trouve quelques vilas qui seront le principal objet des considérations qui constituent cette communication.

Si l'on étudie le développement des principales agglomérations de la population dans une région rurale, on est d'abord tenté par l'observation des faits urbains qu'elles peuvent présenter.

Si la définition de ville est toujours très complexe, surtout dans les niveaux inférieurs de la hiérarchie, les difficultés augmentent lorsqu'on se trouve en présence de petites bourgades possédant des fonctions urbaines. De plus, elles sont disséminées dans cette région rurale, et conservent encore des caractéristiques traditionnelles de la ruralité. Le problème devient encore plus difficile à résoudre dans un espace de population dispersée, où les principales agglomérations apparaissent seulement comme des noyaux de concentration de bâtiments. Leur taille est souvent réduite et leurs limites restent floues, par une transition graduelle vers la dispersion presque parfaite des établissements commerciaux et des maisons résidentielles. Malgré tout, et bien que de taille réduite, ces agglomérations abritent des activités propres aux centres

urbains: ce sont les sièges du pouvoir local municipal, centres de convergence des activités commerciales et financières, comme de la vie sociale, et encore, les noyaux du développement économique et culturel.

Nous pouvons poser un premier problème, celui de la distinction entre un centre urbain et un simple agrégat de population rurale. Découlant de cette question, et avant même qu'il ne soit possible d'y répondre, une autre surgit, aussi importante que la première. Il faudrait savoir quand un centre urbain, ou un centre de population avec des fonctions urbaines, peut être considéré comme une ville. Nous rappelons les critères officiels de l'administration quant à la désignation et hiérarchie des centres urbains: ville et *vila*.

Quelles que soient les valeurs scientifiques choisies pour analyser ce problème, avec les variantes qu'auteurs, écoles, ou courants épistémologiques veulent préférer, les critères statistiques restent la définition la plus simple, car ils traduisent plus facilement les ordres de grandeur. On peut ainsi dresser un schéma de la hiérarchie parfois faussé par la disparition de réalités d'appréciation subjective. C'est sur les valeurs statistiques de la population que l'administration portugaise base son premier critère. Mais ce n'est pas le seul, ni le plus déterminant, pour reconnaître à un centre de population une qualité d'urbain, quelle que soit la désignation, *vila* ou ville.

Au Portugal, l'attribution du niveau *vila* ou ville à un ensemble de population est une opération difficile. Jusqu'en 1974, elle dépendait d'un décret du gouvernement; actuellement, c'est l'Assemblée de la République qui en a la compétence. D'après le Code Administratif en vigueur depuis 1936, il est exigé un minimum de 20 000 habitants pour que les *vilas* «ayant subi une croissance industrielle et commerciale notable, desservies par des grandes voies de communications et dotées par des installations urbaines pour l'eau, l'électricité et les égouts» deviennent des villes.

Depuis 1982, la loi n° 11/82 remplace le nombre d'habitants par celui des électeurs, avec un minimum de 8000. Mais cette même loi impose aussi d'autres conditions énumérées dans l'article 13. Il faut qu'au moins la moitié des équipements collectifs suivants existent: hôpitaux avec service de permanence, pharmacies, pompiers, salle de spectacles et centre culturel, musée et bibliothèque, hôtels, collège d'enseignement secondaire et lycée, jardins d'enfants et crèches, transports publics urbains et suburbains, jardins publics.

La promotion à la catégorie de ville n'est certes pas automatique, mais ressemble plutôt à un titre honorifique par lequel le Gouvernement ou le Parlement reconnaissent le développement économique ou l'importance politique d'une ou autre localité.

Le Recensement de 1960 dévoile curieusement que, parmi les 40 villes portugaises (Portugal Continental, Açores et Madère), 10 localités seulement (25 %) rassemblaient une population supérieure à 20 000 habitants. Mais, 15 villes, soit 37,5 %, n'atteignaient pas les 10 000 habitants, valeur considérée par ce recensement comme le seuil minimum quant à la définition d'un centre urbain. Par contre, 6 autres localités de plus de

20 000 habitants (4 actuellement) ne détenaient pas encore le statut de ville.

En ce qui concerne la *vila*, cette désignation correspondait à «toutes les localités qui sont sièges de Concelho» (Code Administratif de 1936) et à d'autres centres, grands ou petits, au développement économique notable, et qui ont accédé à cette catégorie avant 1936 ou après 1974. Actuellement (loi 11/82 — article 11) «une localité peut être élevée au niveau *vila* lorsqu'elle détient un nombre d'électeurs, regroupés dans une agglomération continue, supérieur à 3000 et possède au moins la moitié des équipements collectifs suivants: poste d'assistance médicale, pharmacie, Maison du Peuple ou des Pêcheurs, salle de spectacles, centre culturel ou autres collectivités, transports publics collectifs, poste P et T, établissements commerciaux et d'hôtellerie, établissements de scolarité obligatoire, agence bancaire».

Les *vilas* qui font l'objet de cette communication se localisent dans les montagnes de l'intérieur du Minho. Ces *serras* forment un ensemble qui sépare les basses régions et collines du littoral Nord-Ouest du Portugal des plateaux du Trás-os-Montes. Orientée NNE-SSW, l'importante vallée du Tâmega, affluent du Douro, est encaissée au milieu de ces montagnes.

Dans le bassin du Tâmega, il existe un ensemble de *vilas*, que nous pouvons considérer comme *vilas* de l'intérieur des montagnes, pour les différencier de celles qui sont situées sur les versants ou dans les vallées orientées vers l'Ouest. La source du Tâmega se trouve en Galice et le long de son parcours il traverse deux régions distinctes. Le Haut-Tâmega correspond aux plateaux intérieurs et surtout au graben Verín-Chaves; quant au Moyen-Tâmega et au Bas-Tâmega, ils appartiennent aux Montagnes du Minho. Ces deux domaines physiques et humaines sont très différents.

En amont, ce sont les plateaux et le graben qui dominent, dans une région où la population est essentiellement groupée. Les deux seules villes de toute la vallée se trouvent en amont: Chaves, au Portugal (12 032 habitants en 1981) et Verín en Espagne. Elles se partagent l'espace d'un ample bassin divisé par une frontière politique et coordonnent les activités économiques et administratives de cette dépression et des plateaux adjacents. C'est ainsi qu'elles sont devenues les centres actifs du commerce régional et international.

En aval, le fleuve s'encaisse dans une topographie marquée par une succession de petits bassins, où la population rurale est surtout dispersée et où les *vilas* représentent les seules témoins d'un développement urbain encore à ses débuts. Elles naquirent de l'organisation de la vie locale dans des dépressions plus réduites, mal reliées entre elles et où le commerce régional perd déjà son expression.

Le bassin inférieur du Tâmega possède un climat doux et humide, qui favorise une polyculture intensive associée à l'élevage. La densité de la population est donc importante et l'habitat très dispersé. La vie économique et sociale de ces habitants s'organise malgré tout autour de quelques centres — les *vilas* de Ribeira de Pena, Cabeceiras de Basto,

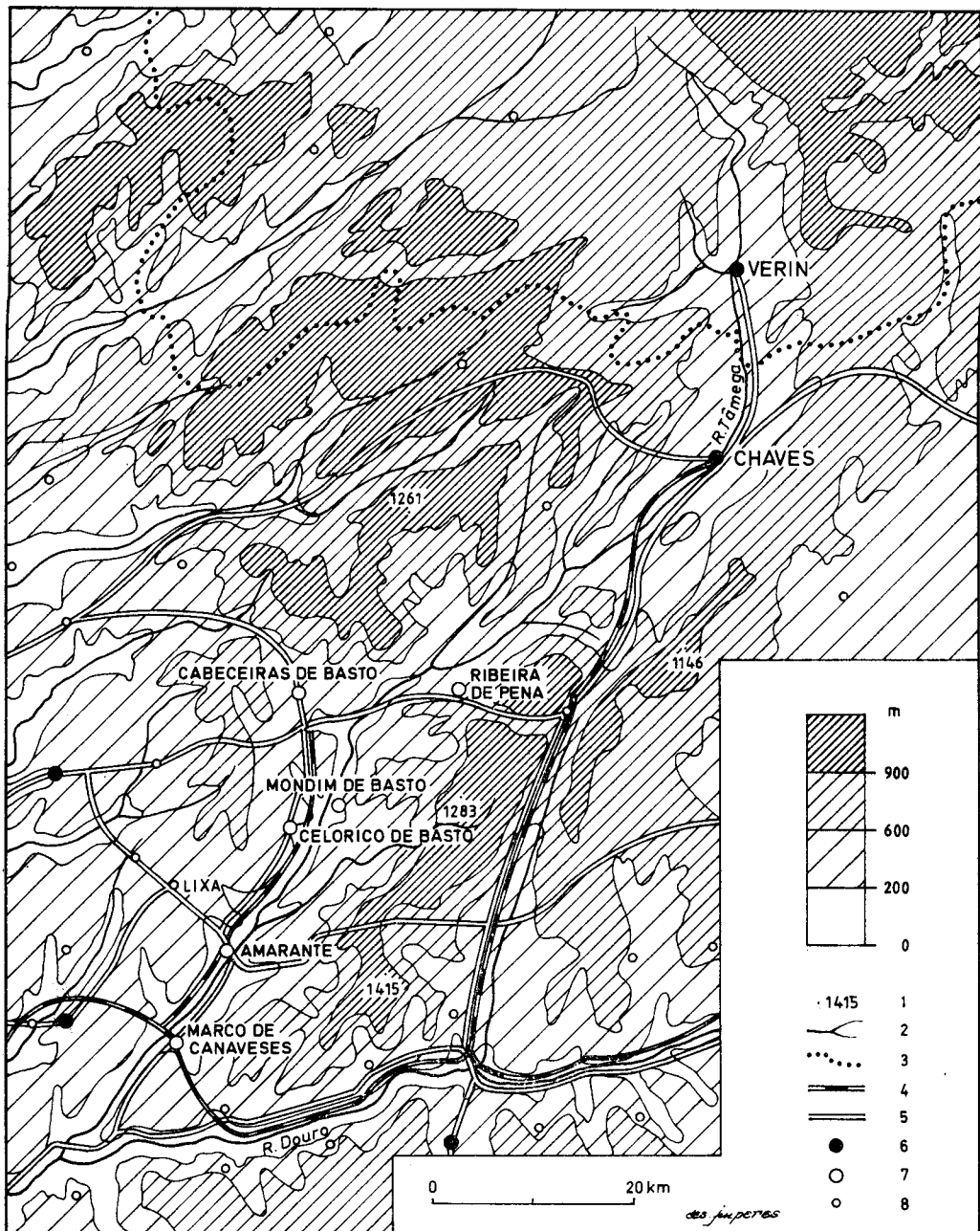


Fig. 1 — La vallée du Tâmega.

- 1 — Coté d'altitude; 2 — réseau hydrographique; 3 — frontière; 4 — chemin de fer;  
 5 — route; 6 — ville; 7 — les vilas citées dans le texte; 8 — autres vilas.

Mondim d Basto, Celorico de Basto, Amarante e Marco de Canaveses, respectivement de Nord à Sud.

Presque toutes ces *vilas* possèdent des archives de parchemins qui prouvent leur longue histoire. Même les plus récentes peuvent être considérées comme les héritières d'autres *vilas* d'origine médiévale, dont elles ont reçu la fonction administrative et la primauté socio-économique au niveau local.

A la fin de l'Ancien Régime, cette région était découpée en un grand nombre de circonscriptions administratives, aux dimensions et pré-rogatives distinctes selon leur appartenance: Couronne, Clerc, Noblesse, ou alors les populations locales assumaient une plus grande autonomie. L'administration de la justice et des impôts se revêtaient ainsi de plusieurs formes d'action, selon l'origine juridique: *vila* (dans le sens médiéval du terme), *concelho*, terres immunes de la Noblesse (*Honra*) et de l'Eglise (*Couto*). Les circonscriptions religieuses, les *freguesias* (paroisses), coexistaient avec celles de l'administration civile. Chaque circonscription citée plus haut pouvait coïncider avec une seule *freguesia* ou en intégrer deux ou plusieurs. La *vila* de Amarante correspondait à une *freguesia*, et on retrouve la même parité pour quelques terres immunes et pour le *concelho* de Soalhães. Par contre, la *vila* de Canaveses possédait deux *freguesias*, le *Couto* de Pendurada en avait trois, enfin le *concelho* de Celorico de Basto, le plus étendu de cette région, était divisé en 35 *freguesias*. Le symbole visible de l'administration de la justice, et donc du pouvoir, c'était le pilori, qui signalait ainsi le siège de la circonscription.

Malgré tout, l'administration était plus simple et plus directe, les fonctionnaires étaient peu nombreux, et le commerce fixe timide. Les foires étaient un élément fondamental du système économique, puisqu'elles représentaient les lieux et les moments privilégiés d'échange ou de vente et achat. Même les artisans, qui étaient installés un peu partout, cherchaient dans les foires une clientèle quelque peu rare sur leurs lieux de résidence. C'est ainsi que rien ne favorisait l'existence d'agglomérations urbaines qui puissent se détacher dans l'ensemble du pays. Sur le Tâmega, la construction de deux ponts, toujours restaurés à partir de la domination romaine, était devenu indispensable. Ce qui justifie la naissance des deux seules *vilas* existant dans la région pendant l'Ancien Régime — Amarante et Canaveses.

En même temps, on pouvait vérifier une dispersion intense et régulière de l'habitat, dispersion qui subsiste encore de nos jours. L'agriculture constituait l'activité fondamentale de la population. Un système de polyculture intensive associée à l'élevage s'est développé, en s'appuyant sur l'exploitation conjointe du sol arable, de la forêt et des animaux. Comme aujourd'hui, le bétail était le capital visible de l'agriculteur. Mais il représentait aussi un instrument d'intensification de la production agricole. Le seul engrais utilisé pendant des siècles et qui est encore fort prisé, c'est le fumier élaboré à partir des excréments des animaux et de la lande recueillie dans les sous-bois. Le système d'exploitation agricole est donc basé sur le travail familial, la rotation des cultures, l'élevage bovin

et porcin à l'étable, le pacage des ovins et caprins, enfin sur l'exploitation de la forêt. Toutes ces activités attachent énormément le paysan à la terre, dont le travail l'occupe toute la journée pendant les diverses saisons de l'année. On peut donc comprendre la force de la dispersion de l'habitat, qui jadis a contrarié la formation de localités et donc gêné le développement de centres urbains.

Dans cette région, les deux seules agglomérations qui possédaient un pont sur le Tâmega ressortissaient. Ni l'une ni l'autre n'abritaient de fonctions administratives régionales. Même les fonctions locales étaient réduites, vu la faible extension du territoire de leur ressort. Mais leur projection régionale s'est accrue dans le domaine social et religieux. Amarante s'est développée sous l'influence de l'un des plus importants monastères du Nord du Portugal. A Canaveses, il existait une auberge et un hospice fondés par la Royauté pour abriter les pèlerins et tous ceux qui utilisaient les eaux thermales de l'endroit.

Les réformes administratives accomplies après les révolutions libérales (milieu du XIX siècle) ont créé les conditions nécessaires au développement des *vilas* actuelles. Après l'abolition des privilèges territoriaux de la noblesse et du clergé, l'administration publique s'est unifiée en un unique modèle. On conserve la division du pays en *freguesias*, qui sont regroupées en *concelhos* selon un critère numéral variable. Le pouvoir municipal, dont l'appareil administratif va s'accroître avec le temps, siège dans les *concelhos*. Chacun d'entre eux possède un chef-lieu où se trouve la «Câmara Municipal» (Mairie du *concelho*), organisme de l'administration locale, et où, peu à peu, s'installent les diverses représentations du pouvoir central. Parallèlement, commence la fixation des fonctions tertiaires qui constituent le premier critère pour leur attribuer une caractéristique urbaine, même timide.

Dans la nouvelle division territoriale, on a respecté les limites des *freguesias* et, en général, toutes celles qui existaient déjà on subsisté. Mais c'est leur regroupement en *concelhos* qui a varié. Dans cette région, le nouvel ordre spatial a fait disparaître les petites circonscriptions, que les entités toutes neuves ont englobées où se sont réparties. Par contre, l'ancien *concelho* le plus étendu — Celorico de Basto — est passé de 35 à 22 *freguesias*. Cette nouvelle carte administrative ne semble pourtant pas liée à une volonté de plus ou moins équilibrer le nombre de *freguesias* par *concelho*, comme on peut vérifier en d'autres points du pays. On a plutôt eu le souci du jeu des aires d'attraction qui s'organisaient autour de localités voisines. C'est précisément le cas du nouveau *concelho* de Amarante, de nos jours le plus important de la région (40 *freguesias*), qui a absorbé quelques-unes des *freguesias* perdues par Celorico de Basto.

La *vila* de Amarante, la plus grande bourgade régionale, était située au point de contact de quatre anciens *concelhos*. Elle est donc devenue le siège d'un nouveau *concelho*, englobant plusieurs de leurs *freguesias*, et celles de cinq terres immunes d'origine noble ou cléricale. C'est dire que le pouvoir d'attraction de la *vila* de Amarante a entraîné l'organisation de tout le territoire environnant, et ceci en absorbant totalement

ou en partie des *freguesias* appartenant à dix anciennes circonscriptions administratives.

TABLEAU 1  
La formation du *concelho* de Amarante

Anciennes circonscriptions	N <sup>o</sup> de <i>freguesias</i> incorporées dans le <i>concelho</i> de Amarante	N <sup>o</sup> de <i>freguesias</i> qui sont restées dans d'autres <i>concelhos</i>
<i>Vila</i> de Amarante	1	
<i>Concelho</i> de Celorico de Basto	7	28
<i>Concelho</i> de Gestaçô	13	
<i>Concelho</i> de Gouveia de Riba-Tâmega	4	3
<i>Concelho</i> de Santa Cruz de Riba-Tâmega	9	
<i>Couto</i> de Mancelos	1	
<i>Couto</i> de Travanca	1	
<i>Honra</i> de Aboim	1	1
<i>Honra</i> de Ovelha do Marão	2	
<i>Honra</i> de Vila Caiz	1	
	40	

Canaveses n'a pas subi la même sort. Mal située au regard des nouvelles dispositions législatives, elle perd son pouvoir municipal qui s'installe là où, traditionnellement, se réalisait une grande foire, importante pour tous les habitantes du nouveau *concelho*. Le pouvoir commercial supplante donc la situation historique. De Canaveses va naître Marco de Canaveses à un kilomètre de distance, sur le trajet de voie romaine qui traversait la localité. C'est un autre grand *concelho* qui va surgir à ce même endroit. Son origine n'est pas seulement due à la réforme administrative, mais, pour l'essentiel, à la volonté de la population orientée par un homme politique local habile et possédant une large vision des problèmes. En 1852, cette volonté tenace a permis la fusion de deux *concelhos* résultant des réformes antérieures. Marco de Canaveses est ainsi devenu le siège administratif d'un grand espace, ce qui entraîna son développement et une nouvelle prospérité.

Les autres *concelhos* furent constitués par des regroupements identiques. Leurs chefs-lieux acquièrent une physionomie propre, marquée par une concentration de bâtiments dont le style architectural imposant montrait une prospérité due aux activités commerciales. A l'endroit le plus propice, on trouve la «Câmara Municipal», le pilori et l'Église, et dans les environs l'esplanade de la foire entourée de quelques services, comme les tavernes et bistros, un apothicaire et les échoppes des artisans.

Le progrès technique ressenti à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle la modernisation de quelques routes et les nouveaux moyens de transport ont provoqué des rythmes différenciés de développement. Situées sur des routes à grand mouvement et de pénétration vers l'intérieur, Amarante

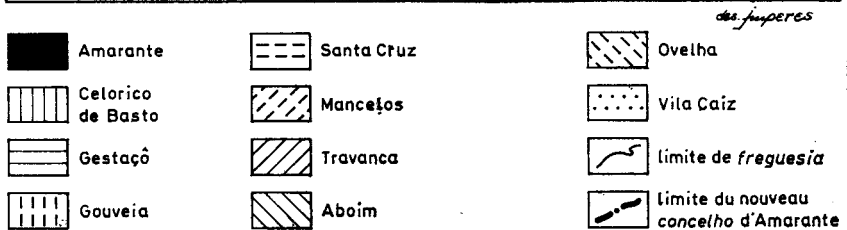
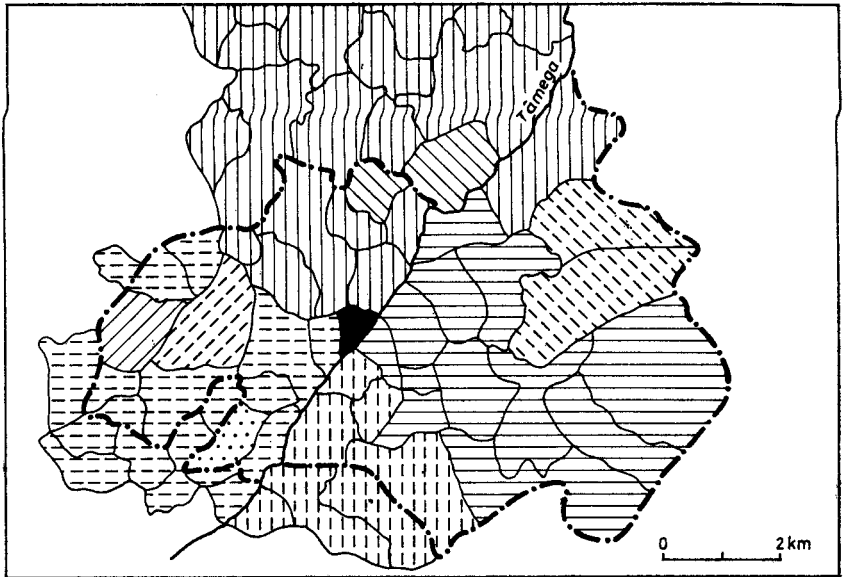


Fig. 2 — La formation du *concelho* d'Amarante.

et Marco de Canaveses ont été touchées de près par le développement des grands centres littoraux. Les autres *vilas* localisées vers le Nord et à l'intérieur de la montagne ne les ont pas accompagnées et ce contraste a entraîné leur isolement progressif. Après un premier et lent essor de développement, s'ouvre une période de stagnation. De nos jours, on retrouve le passé de ces *vilas* dans le tracé de la place principale et des rues plus anciennes et dans les formes architecturales: la noblesse de la «Câmara Municipal», l'aspect imposant de l'église, le style du pilori et des maisons aux allures de palais. Toutes ces caractéristiques témoignent des vicissitudes de leur passé pendant l'Ancien Régime, et témoignent aussi de la période où les *vilas* se sont affirmées comme chefs-lieux de *concelho* après la réorganisation administrative des gouvernements libéraux.

Les transformations du milieu rural sont toujours fort lentes. Les établissements industriels, souvent de petites dimensions, s'installent dans le Sud. Encore une fois la circulation conditionne la vie économique.



Ce n'est que dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle que l'on vérifie une mutation accélérée des activités campagnards, qui va se refléter dans la vie économique et sociale des *vilas*.

A partir des années 1950, il devient impossible de maintenir dans l'agriculture toute la force de travail régionale. L'activité des aires industrielles attire de plus en plus la population, et l'information de ce qui se passe ailleurs grandit. L'industrialisation, non contrôlée par un aménagement de l'espace national et régional, provoque un exode vers le littoral et, de plus en plus, vers la région de Lisbonne. Les pays européens attirent aussi une main d'œuvre nécessaire pour les travaux les plus durs. Pour le portugais du Nord-Ouest, le fait d'émigrer n'est pas un saut dans l'inconnu, et maintenant il n'a même pas besoin de traverser l'Océan. Cette émigration effrénée va entraîner de nouveaux problèmes: la main d'œuvre agricole nécessaire au maintien des systèmes traditionnels commence à manquer. Dans la décade des années soixante, la population diminue dans presque toutes les *freguesias* de la région. Mais cette diminution n'a pas eu lieu dans les *freguesias* où se trouvent les *vilas*.

Les chefs-lieux de *concelhos* initient leur revitalisation à partir de la fin de la même décade. Son principal détonateur en est les fonds monétaires des émigrants, qui représentent un véritable bouleversement dans une économie rurale périlicite. L'achat de terrains et la construction de maisons sont les principaux objectifs de ces capitaux rapatriés. Les émigrants furent nombreux, mais ceux qui reviennent au bout de quelques années ne reprennent pas leur travail agricole. Ils essaient plutôt de continuer l'activité exercée pendant leur émigration, même s'ils restent dans leurs *freguesias* d'origine. Après 1974, le retour d'émigrants est accompagné par le rapatriement des Portugais installés en Afrique. Toutes ces personnes doivent lutter pour s'adapter à une région qui ne disposait pas a priori de conditions d'emploi. C'est pourquoi ils s'aventurent dans des activités non salariées, comme le bâtiment et le commerce. On assiste ainsi à la multiplication d'établissements, combinant la vente de produits alimentaires et le café ou la taverne, lieu de rencontre traditionnel des milieux ruraux.

Vu la dispersion de l'habitat, ces nouveaux locaux s'éparpillent pour captiver leur clientèle. Les plus spécialisés d'entre eux apparaissent dans les *vilas* ou dans les localités soit plus peuplées, soit mieux situées par rapport aux voies de circulation. C'est ce qui explique la coissance de quelques centres à un rythme comparable à celui des *vilas*, tout en essayant de les supplanter par la concurrence commerciale.

On peut donc vérifier deux forces contradictoires. D'un côté l'attraction d'un centre principal, siège administratif, lieu de concentration du commerce et d'organismes d'intérêt communautaire et social, et d'autre part la recherche d'une clientèle dispersée. Même s'ils se développent beaucoup, ces centres ne provoquent pas une rupture avec le milieu rural dont ils sont issus. Ils continuent néanmoins à dépendre des campagnes, qui les font survivre. Ces mêmes centres assurent des fonctions caractéristiques, mais leur population ne s'accroît pas en proportion de l'augmen-

tation de leur importance. Les habitants maintiennent leur style de vie campagnard. Les fonctionnaires publics et les employés commerciaux sont recrutés dans les familles rurales. C'est pourquoi ils désirent continuer à vivre dans leurs *freguesias* d'origine, où souvent ils ont hérité ou acheté quelques terrains. Ils persistent à exercer l'activité agricole de leurs parents, mais ce n'est plus qu'à temps partiel. Cet attachement au village, le besoin de maintenir les rapports humains de toujours, la force de la dispersion, enfin le sentiment de la ruralité s'opposent donc à ce que les *vilas* acquièrent les caractéristiques des centres urbains.

Ces mêmes *vilas* sont les moteurs de la vie de relation du *concelho*. Elles représentent le pouvoir municipal et le lieu où se manifestent le mieux activités commerciales locales. Parmi ces dernières, les foires concentrent encore une large partie des transactions du marché des produits ruraux. C'est dans les *vilas* que l'on trouve les activités libérales, médecins ou avocats, dont les lieux de résidence peuvent se situer au village. On y trouve aussi les pharmacies, les pensions, la poste, les établissements d'enseignement secondaire. Elles peuvent aussi constituer le siège d'organismes de relation sociale ou de caractère culturel. Par exemple, le journal local, les «assemblées» (sorte de club qui réunissait, il y a encore peu de temps, la société cultivée de tout le *concelho*). Les *vilas* abritent encore des organismes d'appui à la communauté, comme la Miséricorde, avec son hôpital et son hospice, ou les corps de pompiers et la délégation de la Croix-Rouge. Les associations d'agriculteurs, celle des commerçants, la cave coopérative y possèdent leur siège. C'est enfin dans les *vilas* que sont installées les délégations du pouvoir central, c'est à dire, le Tribunal, la Répartition des Finances, l'étude du notaire, les bureaux de l'Etat Civil et l'enregistrement foncier.

Mais cette image traditionnelle des chefs-lieux de *concelho*, pour lesquelles la législation de 1936 à 1982 a réservé le titre de *vilas*, évolue rapidement de nos jours. Les «assemblées», centres de rencontre de l'élite locale, entrent en décadence et s'éteignent. Elles sont remplacées par les cafés apparus un peu partout, et qui sont associés à un snack-bar ou à un restaurant dans les *vilas* où ils ont pris un caractère plus urbanisé. Le commerce spécialisé se multiplie: magasin d'électroménagers de radios et de télévisions, studios de photographe, agences de voyage et de contribuables, etc. D'autre part, le réseau officiel de l'enseignement secondaire gratuit s'amplifie, alors qu'il n'était représenté que par des établissements privés et payants. Mais ce sont surtout les délégations de la Caisse d'Epargne et des banques qui montrent l'ampleur du changement et le nouveau style de vie. Elles remplacent les anciens correspondants et usufruent de belles installations pour essayer de capter les capitaux et canaliser les fonds déposés par les émigrants en vue de l'appui à quelque initiative économique.

Pendant la dernière décennie, une politique de déconcentration du pouvoir central vers les «Câmaras Municipais» s'est développée. Grâce à elle et grâce à l'appui officiel au bâtiment, de nouvelles habitations ont été construites. Les blocs résidentiels accentuent la physionomie

urbaine de ces *vilas*, tout en améliorant leur espace intérieur et en facilitant l'installation de quelques habitants dans leurs limites.

En dehors des *vilas* chef-lieux, on trouve d'autres localités comparables par leur agglomération, l'existence de quelques industries, et surtout par la vitalité de leur commerce. Ce qui s'explique par leur situation dans le système de circulation régionale, soit routière, soit ferroviaire. C'est le cas de Lixa, devenue *vila* en 1934. D'autres aspirent à ce titre avec la nouvelle législation, alors que quelques-unes préfèrent poursuivre leur développement sans y accéder.

TABLEAU 2

La population des *vilas*

Vilas	Population				
	1911	1940	1960	1970	1981
Amarante	2 709	3 402	4 806	5 530	5 660
Marco de Canaveses	761	1 136	1 310	1 609	2 745
Cabeceiras de Basto	708	772	989	1 160	1 356
Celorico de Basto	985	1 002	1 128	1 090	1 342
Mondim de Basto	1 045	1 315	1 434	1 227	1 028
Ribeira de Pena	—	262	339	457	409

Si Chaves et Verín sont de nos jours les seules villes de la vallée, Amarante devient une concourante potentielle pour devenir la troisième ville. Elle possède déjà presque toutes les caractéristiques prévues par la loi. Il ne lui manque que le seuil de 8000 électeurs <sup>(1)</sup>. Sa situation est centrale et elle est traversée par la plus importante voie routière du littoral vers l'intérieur de Trás-os-Montes. Amarante possède déjà le siège du premier organisme de caractère régional concernant la région du Bas-Tâmega: le GAT, bureau d'appui technique aux «Câmaras Municipais». Lorsque le réseau routier avec les autres *vilas* sera amélioré, Amarante pourrait ainsi jouer le rôle de grand centre coordinateur de l'économie régionale.

BERNARDO SERPA MARQUES

(1) Une année après la présentation de cette communication la *vila* d'Amarante a été élevée à la catégorie de ville (Loi n° 31/85 — 14 Août 1985).